

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 1832

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 19 février 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1832 concernant la tarification municipale, pour les biens, activités et services.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 20^e jour du mois de février 2019.

M^{me} Nancy Roy
Greffière